



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

Procès-verbal _____ Copie de résolution X

À une séance ordinaire X , extraordinaire _____, ajournée _____

Tenue le 2 septembre 2025 et à laquelle sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de monsieur Kévin Maurice, maire

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

RÉSOLUTION N° 25-09-291

ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025 – TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection municipale le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham établisse le tarif de rémunération payable lors de l'élection municipale du 2 novembre 2025, à savoir :

Président d'élection	2 307 \$ + 0,44\$ par électeur inscrit sur la liste 671 \$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin 447 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
Secrétaire d'élection	Rémunération égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection

RÉSOLUTION N° 25-09-291

Adjointe au président d'élection	Rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du président d'élection
Trésorière	750 \$ + Tarifs prévus au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (RLRQ, c. E-2.2, r. 2)
Assistant à la trésorière	Rémunération égale au quart (1/4) de celle de la trésorière
Scrutateur en chef	375 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Table de vérification	240 \$ président de la table 193 \$ pour les deux (2) membres
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	300 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Sécurité	300 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Scrutateur	315 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Secrétaire	260 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Membre de la commission de révision de la liste électorale	25,50 \$ de l'heure
Séance de formation	30,56 \$ de l'heure
Scrutateur lors d'un nouveau dépouillement sommaire	129 \$

RÉSOLUTION N° 25-09-291

Secrétaire lors d'un nouveau dépouillement sommaire	94 \$
Remplaçant	146 \$ pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Copie conforme et certifiée

Sujette à ratification :

Pierre-Alain Bouchard,



Greffier et directeur du Service juridique